



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mercredi 19 mai 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
11 mai 2010

Date d'affichage
11 mai 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques -
Antenne administrative et
comptable - Demande de
subventions pour la création d'un
mini-terrain de football.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAOUICHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à **DUPONT Thierry**,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents :
aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une aide financière issue de la contribution économique du football professionnel destiné à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Les actions subventionnables doivent avoir pour objectif la création ou la mise aux normes d'installations sportives permettant un meilleur accueil des participants et la sécurité de tous les utilisateurs.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Sollies-Pont projette de construire sur le plateau Frédéric Mistral situé avenue des Plantades, un mini-terrain de football synthétique destiné à la pratique du futsal en extérieur.

Ce projet peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme U.E.F.A Hat Trick selon le cahier des charges établi par la ligue de football amateur.

Cette opération peut également être subventionnée par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui a pour attribution en matière de financement, l'aide à la construction des équipements sportifs des collectivités.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par les services techniques s'élève à 98 720 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Ligue de Football Amateur	40 000.00 € (40.52 %)
CNDS	19 744.00 € (20.00 %)
Autofinancement	38 976.00 € (39.48 %)
TOTAL HT	98 720.00 €
T.V.A. (19.6%)	19 349.12 €
TOTAL TTC	118 069.12 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,
Par un vote,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,

ADOPTE le projet de construction d'un mini-terrain de football synthétique pour un montant hors taxes de 98 720 €,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

SOLLICITE une subvention de la ligue de football amateur de **40 000 €** au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur,

SOLLICITE une subvention d'équipement sportif auprès du Centre National pour le Développement du Sport de **19 744 €**.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André **GARRON**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **26 MAI 2010**
et publication ou notification du **27 MAI 2010**

